CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E31396** **VALABLE JUSQU'AU** **25/09/2027**

ÉDITÉ LE 31/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 25/07/1983

Forme juridique : SAS

Capital : 220 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC FREJUS

Siret : 327 835 062 00024

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 9000295

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP K54436H

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP K54436H

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/07/2026

Raison sociale : GENERALE DE TRAVAUX PUBLICS DU VAR

BOULEVARD DES FERRIERES
ZAC DE FERRIERES
83490 LE MUY

Téléphone : 04 94 45 00 55 **Fax :**

Portable : 0673843516

Responsabilité légale :
GRANDJEAN ANGELIQUE, MONIQUE, CLARISSE DIRECTRICE GENERALE / VAZ FERNANDES ANTERO DIRECTEUR GÉNÉRAL

Site Internet : www.gtpv.fr

E-mail : bureaux@gtpv-btp.fr

Effectif moyen : 16 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 3 231 640 **Tranche de classification :** CA6

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)		27/06/2025
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

31/08/2026 15:34

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.